

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 5786 à 5797

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Ces établissements mettent en place des haltes garderies à la disposition des salariés qui travaillent le dimanche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité offerte aux grandes surfaces d'ouvrir le dimanche conduit à une profonde modification des comportements et des modes de vie.

Le fait de travailler le dimanche pénalise les salariés qui ont des enfants et notamment des enfants en bas âge. Pour les aider les entreprises doivent organiser la possibilité de garder leurs jeunes enfants.

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 5786 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 5787 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 5788 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 5789 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 5790 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 5791 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 5792 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 5793 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel

Adt n° 5794 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 5795 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 5796 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 5797 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille